

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Loge Neuwoud*
derrière le *Prinsengracht*, N° 110
PRÈS DE LA BARRIÈRE DE
ANNONCES
Chez M. Van Wouden, *de la*
Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de ports

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye, Provinces
pour un an 1846 100 fr.
pour six mois 50 fr.
pour trois mois 25 fr.
pour un trimestre 10 fr.
Les annonces se prennent
à la Haye, chez M. Van Wouden, à la Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de ports

DA HAYE, 14 Janvier.

Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* que le gouvernement belge est en mesure de démontrer par des preuves irréfragables qu'il a poussé la modération et le désintéressement même au-delà des limites de la législation qui avait prescrit de se renfermer.

Nous avons prouvé dans notre numéro du 7 janvier par des faits dont nous défions le *Journal de Bruxelles* de démontrer la fausseté ou l'incertitude sous aucun rapport quelconque, que depuis 1839 la Belgique n'a cessé de s'ouvrir pour les Pays-Bas au point de vue commercial, industriel et agricole, sans qu'aucune mesure antérieure l'eût empêché.

Nous attendons ainsi avec confiance les preuves irréfragables de la modération et du désintéressement dont parle la feuille belge.

Le *Journal de Bruxelles* dit encore dans un numéro subséquent que la Hollande a défendu l'exportation de ses grains au mépris des termes formels d'une convention qui lui défendait.

Nous sommes le *Journal de Bruxelles* de citer une seule convention entre les Pays-Bas et la Belgique qui contienne une clause de ce genre.

Encore une fois, nous demandons au *Journal de Bruxelles* de fournir la preuve que ces assertions seraient contraires à la vérité.

Pour son propre honneur, comme pour celui du gouvernement qu'il défend, ce journal ne saurait tarder à satisfaire à notre sommation.

Quelques journaux ministériels belges ont cherché à démontrer par des chiffres que la législation commerciale de leur pays avait été favorable aux intérêts industriels, commerciaux et agricoles des Pays-Bas.

Dans notre numéro de lundi, nous avons, en réduisant ces chiffres à leur juste valeur, prouvé que cette assertion était contraire à la vérité.

Mais, en admettant pour un moment que le fait fût exact, ne serait-on pas alors en droit de vous demander — toujours en supposant sincères vos protestations de ne pas vouloir nous nuire — pourquoi vous ne demandez pas cette législation et augmenté

spécialement ces droits sur les marchandises que les Pays-Bas seuls vous fournissent?

Et pourquoi donc, dans ce cas, tenez-vous tant au maintien de cette législation?

Le *Moniteur belge* publie l'arrêté royal suivant qui modifie provisoirement quelques articles du tarif des droits de douanes belges.

LÉOPOLD, roi des Belges.

Considérant que le gouvernement des Pays-Bas, par son arrêté du 5 janvier 1846, a doublé ou considérablement augmenté ses droits établis sur un grand nombre de produits belges;

Vu l'article 9 de la loi du 28 août 1822 (*Journal officiel*, n° XXXIX);

Sur la proposition de nos ministres des finances et des affaires étrangères et de l'avis de notre conseil des ministres;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Par modification de tarif des douanes, sont provisoirement soumises aux droits ci-après désignés, les marchandises importées des Pays-Bas ou des possessions néerlandaises dans les Indes orientales, savoir:

Beurre frais, les 100 kil.,	fr. 10
Bois non scés:	
1 ^o Toute espèce de bois de grumes non scés, propres à la construction civile ou navale, le longan de mer,	10
2 ^o Bois de chêne courbe, en grume ou non scés, propres à la construction navale, de tous les pays,	2
3 ^o Planches de bois de grumes, madriers et toute autre espèce de bois de construction, de tous les pays, compris les douves:	
De plus de cinq centimètres d'épaisseur, le mètre de longueur,	24
De cinq centimètres d'épaisseur, ou moins,	36
Mâts et mâtures, les 100 fr.	60
Bois de charbon de terre, les 100 kil.,	4
GRAINES.	
Poulaine, par tête,	10
Autres, id.	30
Etain brut, les 100 kil.,	16
Épices:	
Macis, noix muscades, clou de girofle, noix de girofle, et autres non spécialement tarifés, les 100 fr.	24
Par mer, canaux ou rivières, les 100 kil.,	2
Par terre, les 100 kil.,	1
Éromégé de toute espèce, les 100 kil.,	15
Indigo, le kil.,	1
Piment, les 100 kil.,	25
En saumure ou en sel sec, par 100 kil.,	18
En saumure ou en sel sec, par 100 kil.,	27
En saumure ou en sel sec, par 100 kil.,	22
Secs, fumés ou saurés: par mer, les 1,000 pièces, autrement,	24
Frais et grillés et plies séchées: par mer, autrement,	15
Stockvisch, les 100 kil.,	16
Salmou et autres poissons d'eau douce; anchois frais, salés, fumés ou séchés, les 100 kil.,	4
Englefsen salés, bollingskens et autres poissons non tarifés, les 100 fr.	12
Poissons, les 100 kil.,	3
	25

(1) Disposition particulière. Du 1^{er} juin au 31 juillet, les droits d'entrée sur les harengs en saumure et en sel sec seront quadruplés; pendant le mois d'août, ils seront triplés.

Sucre brut de canne, originaire des colonies hollandaises des Indes orientales par mer, les 100 kil.,

TABACS.

Tabacs en feuilles et en rouleaux:

D'Europe, sans distinction, les 100 kil., droit actuel fr. 50

Varinas, les 100 kil., 24

De Porto-Rico, de Havane, de Colombie et d'Orénoque, les 100 kil., 32

De St-Domingue et des Grandes Indes, les 100 kil., 18

Autres tabacs de pays hors d'Europe, les 100 kil., 21

Côtes de tabac, les 100 kil., 150

Thés, les 100 kil.,

TISSUS.

Tissus de laine et de poils:

Draps, casimirs et autres tissus similaires où la laine domine, les 100 kil., 375

Coatings, calmoucks, duffels, tiretaines, frises, kerseys, baies et autres tissus lourds et épais de la même nature, les 100 kil., 240

Art. 2. Les navires de mer des Pays-Bas, quant au droit de tonnage, sont rangés dans la 3^e classe, et soumis aux dispositions de l'art. 205 de la loi générale du 26 août 1822 (*Journal officiel*, n° 38).

Art. 3. Nous nous réservons de faire cesser ou de modifier les surtaxes établies par le présent arrêté, si les causes qui les ont provoquées, viennent à cesser en tout ou en partie.

Art. 4. Le présent arrêté sera obligatoire le lendemain de sa publication au *Moniteur*.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 12 janvier 1846.

La généralité des articles compris dans cet arrêté, les bois, les chevaux, l'étain, la cannelle, les foins, se trouvent frappés d'une augmentation de droits de 100 p. c. les poissons de 100 p. c. le café de 33 p. c. les épices, macis, noix muscades, girofle, piment, etc., etc 33 p. c. les tabacs les 100 kilos Varin a de 25 à 52, Porto-Rico, Havane, Colombie et Orénoque, de 17.50 à 24; St-Domingue et des grandes Indes de fr. 15 à 22, côtes de tabac rapporté à fr. 20. Les thés de fr. 100 les 100 kil. à fr. 150; les tissus de laines et de poils; draps, casimirs et d'autres tissus similaires où la laine domine, les 100 kil. de fr. 250 jusqu'à fr. 375. Les coatings, calmoucks, duffels, tiretaines, frises, kerseys, baies et autres tissus lourds et épais, les 100 kil. de fr. 150 à 240 fr.; l'indigo de 10 c. le kil. porté à 1 fr. et les foulards de toute espèce de 10.60 à 15 fr.

Le *Journal du Commerce d'Anvers* accompagné ces arrêtes des réflexions suivantes:

«Le ministère n'est pas trouvé content de répondre par un acte de représailles à l'arrêté hollandais du 5 janvier, il vient de surenchérir sur l'arrêté hollandais lui-même. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour prévenir un acte d'une nature si antipathique à l'esprit du pays, si contraire à tous les principes de modération; il ne nous reste plus qu'à le réprouver et à souhaiter qu'il ne nous attire pas de plus grands maux que ceux que nous avons déjà avant sa publication.

«Les États-Généraux désirent apprendre de notre partie adresser la ligne de conduite qu'ils ont à tenir, ils peuvent trouver leur leçon toute faite dans le *Précurseur d'Anvers* du 13 janvier.

Nous faisons suivre l'article que nous avons en vue, d'autant plus volontiers que ce journal en parlant de ce qu'il attend des chambres législatives belges, donne un exemple de patriotisme dont nous sommes fâchés de devoir le dire, un de nos journaux paraît avoir besoin.

«Si la raison inspire les assemblées législatives dans les deux

PROJET DU JOURNAL DE LA HAYE, 13 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

L'enclos à la luzerne.

Il faut que nos lecteurs nous permettent de les ramener à cet enclos qui confine à la maison de M. de Villefort, et derrière la grille envahie par des marronniers, nous retrouvons des personnages de notre connaissance.

Cette fois Maximilien est arrivé le premier. C'est lui qui a collé son oeil contre la cloison, et qui guette dans le jardin profond une ombre, entre les arbres et le craquement d'un brodequin de soit sur le sable des allées.

Enfin le craquement tant désiré se fit entendre, et au lieu d'une ombre ce furent deux ombres qui s'approchèrent. Le retard de Valentine avait été occasionné par une visite de madame Danglars et d'Eugénie, visite qui s'était prolongée au-delà de l'heure où Valentine était attendue. Alors pour ne pas manquer à son rendez-vous, la jeune fille avait proposé à mademoiselle Danglars une promenade au jardin, voulant montrer à Maximilien qu'il n'y avait point de sa faute dans le retard dont sans doute il souffrait.

Le jeune homme comprit tout avec cette rapidité d'intuition particulière aux amants, et son cœur fut soulagé. D'ailleurs, sans arriver à la portée de la voix, Valentine dirigea sa promenade de manière à ce que Maximilien pût la voir passer et repasser; et chaque fois qu'elle passait et repassait, un regard impéru de sa compagne, mais jeté de l'autre côté de la grille et recueilli par le jeune homme, lui disait:

«Prenez patience, ami, vous voyez qu'il n'y a point de ma faute.»

Et Maximilien, en effet, prenait patience tout en admirant ce contraste entre les deux jeunes filles, entre cette blonde aux yeux languissants et à la taille inclinée comme un beau saule, et cette brune aux yeux fiers et à la taille droite comme un peuplier; puis il va sans dire que dans cette comparaison entre deux natures si opposées, tout l'avantage, dans le cœur du jeune homme du moins, était pour Valentine.

(1) Voir le *Journal de La Haye*, du 11 janvier.

Au bout d'une demi-heure de promenade, les deux jeunes filles s'éloignèrent. Maximilien comprit que le terme de la visite de madame Danglars était arrivé.

En effet, un instant après, Valentine reparut seule. De crainte qu'un regard indiscret ne suivit son retour, elle venait lentement; et au lieu de se rendre directement vers la grille elle alla s'asseoir sur un banc, après avoir sans affectation interrogé chaque touffe de feuillage et plongé son regard dans le fond de toutes les allées.

Ces précautions prises, elle courut à la grille.

— Bonjour, Valentine, dit une voix.

— Bonjour, Maximilien; je vous ai dû attendre, mais vous avez vu la cause?

— Oui, j'ai reconnu mademoiselle Danglars; je ne vous croyais pas si lié avec cette jeune personne.

— Qui vous a donc dit que nous étions liés, Maximilien?

— Personne; mais il m'a semblé que cela ressortait de la façon dont vous vous donniez le bras, de la façon dont vous causiez: on eût dit deux compagnons de pension se faisant leurs confidences.

— Nous nous faisons nos confidences, en effet, dit Valentine; elle m'avouait sa répugnance pour un mariage avec M. de Moreerf, et moi je lui avouais de mon côté que je regardais comme un malheur d'épouser M. d'Espiray.

— Chère Valentine!

— Voilà pourquoi, mon ami, continua la jeune fille, vous avez vu cette apparence d'abandon entre moi et Eugénie; c'est que tout en parlant de l'homme que je ne puis aimer, je pensais à l'homme que j'aime.

— Que vous êtes bonne en toutes choses, Valentine, que vous avez en vous une chose que mademoiselle Danglars n'aura jamais! c'est ce charme indéfini qui est à la femme et que le jeune homme ne peut saisir, ce que la saveur est au fruit et ce que le parfum n'est pas le parfum d'une fleur que d'être belle, ce n'est pas le tout pour un fruit qui d'être beau.

— C'est votre amour qui vous fait voir les choses ainsi, Maximilien!

— Non, Valentine; je vous jure: j'ai vu vous regardais toutes deux tout à l'heure, et sur mon honneur, tout en rendant justice à la beauté de mademoiselle Danglars, je ne comprenais pas qu'un homme devint amoureux d'elle.

— C'est que, comme vous le disiez, Maximilien, j'étais là, et que ma pre-

sence vous rendait injuste.

— Non... mais dites-moi... une question de simple curiosité... quel train de certaines idées que je me suis faites sur mademoiselle Danglars.

— Oh! bien injustes, sans que je sache les quelles certainement. Quand vous nous jugez, nous autres pauvres femmes, nous ne devons pas nous attendre à l'indulgence.

— Avec cela qu'entre vous vous êtes bien justes les unes envers les autres!

— Parce que presque toujours il y a de la passion dans nos jugements. Mais revenez à votre question.

— Est-ce parce que mademoiselle Danglars aime quelqu'un qu'elle redoute son mariage avec M. de Moreerf?

— Maximilien; je vous ai dit que j'en étais pas l'ami d'Eugénie.

— Eh! mon Dieu! dit Morrel, sans être amies, les jeunes filles se font des confidences; convenez que vous lui avait fait quelques questions là-dessus? Ah! je vous vois sourire.

— Si l'en est ainsi, Maximilien, ce n'est pas l'apocryphe que nous nous entre nous cette cloison de planches.

— Voyons, que vous a-t-elle dit?

— Elle m'a dit qu'elle n'aimait personne, dit Valentine; qu'elle avait le mariage en horreur; que sa plus grande joie était de mener une vie libre et indépendante, et qu'elle désirait presque que son père perdît sa fortune pour se faire artiste comme son amie, mademoiselle Louise d'Armillay.

— Ah! vous voyez!

— Eh bien! qu'est-ce que cela prouve? demanda Valentine.

— Rien, répondit en souriant Maximilien.

— Alors, dit Valentine, pourquoi souriez-vous à votre tour?

— Ah! dit Maximilien, vous voyez bien que vous aussi vous regardez, Valentine.

— Voulez-vous que je m'éloigne?

— Oh non! non pas! mais revenons à vous.

— Ah! oui, c'est vrai, car à peine avons-nous dix minutes à passer ensemble.

— Mon Dieu! s'écria Maximilien consterné.

— Oui, Maximilien, vous avez raison, dit avec mélancolie Valentine, et vous avez là une pauvre amie. Quelle existence que vous fais passer, pauvre Maximilien, vous si bien fait pour être heureux! Je me le reproche amère-

pays et dicte la sentence d'approbation ou de blâme qu'elles porteront, il est hors de doute que le résultat du jugement ne sera pas le même en Hollande et en Belgique.

Les États-Généraux, où se trouvent tant d'hommes éminents, réellement politiques, tant de bons calculateurs, capables d'apprécier dans toute son étendue, le dommage que doit causer à la Hollande la résolution extrême qu'a prise le gouvernement, ne sauraient donner leur sanction à l'arrêté du 5 janvier. Ils comprennent trop bien et les intérêts et les besoins de leur pays, pour encourager le ministère et le Roi des Pays-Bas à persister dans leur aventureuse et inique entreprise. S'ils ne blâment hautement la conduite du pouvoir; s'ils ne mettent énergiquement un frein à des mesures aussi calamiteuses que le sont celles-là, il est bien certain du moins que leurs tendances seront toutes pacifiques et qu'ils useront de leur influence, tant morale que politique, pour ramener le gouvernement dans une meilleure voie.

L'attitude des assemblées législatives en Belgique sera tout autre, et quelque blâmable que puisse être le ministère en d'autres questions, dans celle-là même, sous certains rapports antérieurs, le ministère obtiendra, nous n'en doutons pas, l'assentiment à peu près unanime de tous les membres de la chambre et du sénat, de même qu'il a celui de presque tous les organes de l'opinion publique. Il trouvera appui chez ceux-là dont il n'a pas la confiance, non seulement parce qu'il s'agit des intérêts belges, — ils ont été trop souvent sacrifiés pour que ce soit une raison suprême, — mais, parce que l'agression vient de l'étranger, mais, parce que la Hollande, quand nous la traitons encore en pays privilégié, nous plaçait hors du droit commun, et surtout parce qu'il s'est montré modéré, trop modéré même, alors que le gouvernement hollandais avait recouru à des moyens violents. Sa cause est bonne, même aux yeux des Hollandais, témoin le *Handelsblad*; elle ne saurait être mauvaise aux yeux des Belges.

Qu'il se présente donc résolument devant les chambres. L'adieu qui lui sera fait l'encouragera, nous aimons à le croire, à ne pas dévier de la ligne qu'il a suivie, à prendre d'autres mesures que celles qu'il a prises, à enlever, par exemple et en premier lieu, les entraves mises à la relâche à Cowes. C'est aujourd'hui le point essentiel, entre tous.

Nous ne saurions donner le même conseil au ministère hollandais, parce que nous doutons qu'il trouve le même accueil au sein des États-Généraux. Sa position, comme sa conduite, est tout autre que celle du ministère belge.

La politique de la Néerlande jugée à l'étranger.

Le journal allemand de Francfort du 3 de ce mois contient l'article suivant, dans lequel la politique du gouvernement néerlandais est défendue contre les attaques de quelques journaux allemands, ainsi que contre celles du *Constitutionnel* et du *Commerce*. Voici cet article :

La politique du commerce néerlandais est en lutte depuis nombre d'années aux attaques de la presse allemande. Celle-ci a choisi pour texte principal de ses diatribes la fameuse expression *jusqu'à la mer*, et en général la conduite des Pays-Bas à l'égard de la navigation du Rhin. Bien que depuis la convention de 1831 ce sujet eût perdu beaucoup de son intérêt essentiel, la polémique des journaux n'en continuait pas moins, et il en résultait entre l'Allemagne et les Pays-Bas une sorte d'irritation, que des intérêts locaux et particuliers s'efforçaient d'entretenir. Combien n'a-t-on pas crié contre le droit fixe, qui cependant n'est autre chose, quant à son montant, que le droit ordinaire de distance pour le parcours entre Gorcum et la mer, calculé proportionnellement au tarif établi pour le Rhin tout entier! Lors donc que le mot de *jusqu'à la mer* n'eût jamais provoqué de différend, le commerce allemand n'aurait pas eu un seul kreutzer de moins à payer que le montant du droit fixe pour la course directe depuis la mer ou vers la mer.

Plus tard, les Pays-Bas ont proposé d'abolir tous droits de navigation sur le Rhin, de même que le droit fixe, contre un modique équivalent. Maintenant que fait-on? On dit qu'enfin la Néerlande a ouvert les yeux, que l'embarras de son com-

merce la poussé à cette démarche, etc. Le *Constitutionnel* de Paris contenait il y a quelque temps, par rapport à cette proposition néerlandaise, un article dont l'origine était aisée à reconnaître, et qui a passé dans plusieurs journaux belges et allemands. Un article de la même tendance, emprunté au *Commerce*, se trouvait dans la *Gazette de Carlsruhe* du 29 novembre. Mais à quoi bon maintenant des attaques au sujet de circonstances antérieures, comme en renferme cet article? Il est dit, entre autres assertions, que les Pays-Bas ont entravé depuis des siècles la navigation allemande sur le Rhin, après quoi l'on y reprend l'ancien thème, savoir le *jusqu'à la mer*.

Mais qu'ont fait les Allemands eux-mêmes? Les entrepôts de Mayence et de Cologne, étaient-ce par hasard des institutions libérales ayant en vue le bien de tous? Qu'on veuille se donner la peine de lire les protocoles des discussions de la commission centrale pour la navigation du Rhin depuis 1815 jusqu'à 1831, et l'on verra que les états allemands des bords du Rhin se sont plaints du transbordement forcé à Cologne et à Mayence beaucoup plus que de l'interprétation néerlandaise des mots *jusqu'à la mer* et que bon nombre d'entre eux ont été longtemps d'accord avec cette interprétation. (1)

De plus, l'article en question dit que, en contradiction avec l'acte de Vienne, les Pays-Bas ont voulu que le Lek seul fût regardé comme la continuation du Rhin. Or, cela n'était point en contradiction, mais bien d'accord avec les actes de Vienne, car dans le huitième protocole de la commission du congrès pour régler la navigation fluviale, lequel porte la date du 14 mars 1815, on lit ces mots: « Le Lek seul sera considéré comme continuation du Rhin, et soumis aux dispositions à établir sur ce fleuve. »

On cite plus loin comme un nouveau grief que la Néerlande n'a cessé, depuis 1831, de favoriser sa propre navigation au dépens de la navigation allemande, jusqu'à ce qu'enfin, en 1837, le *Zollverein* a usé de représailles qui ont forcé, dit-on, la Néerlande à faire des concessions. Il est de fait que les droits différentiels sur le Rhin, avec égard au pavillon, sont à l'origine allemande, et non pas néerlandaise. L'exclusion du pavillon néerlandais des avantages que la Prusse avait concédés sur le Rhin à son propre pavillon et à celui de la plupart des états allemands, donna lieu au traité de navigation du 4 juin 1837, conclu, non avec le *Zollverein*, mais entre les Pays-Bas et la Prusse.

Il est de fait, également, que les 9/10 de la navigation du Rhin se trouvent actuellement entre les mains des Allemands, et que celle du Bas-Rhin est exploitée en grande partie par des sociétés allemandes. Pourquoi ne fait-on aucune mention des avantages que la Néerlande a concédés et concède encore spontanément à la navigation du Rhin? Ne sait-on pas que cet état a remis entièrement l'octroi du Rhin aux bateaux qui descendent le fleuve et qu'il l'a réduit de moitié pour ceux qui remontent, et ces avantages ne sont pas seulement accordés aux bateaux en destination pour les ports néerlandais, mais aussi à ceux qui se rendent dans les ports belges et cela sans aucune réciprocité de la part de la majorité des états allemands. Cette exemption de droits avait été concédée aux grands duchés de Bade et de Hesse, au duché de Nassau, à la Bavière, au Wurtemberg et à la ville libre de Francfort, sous la condition du remboursement de l'octroi prélevé sur la partie prussienne du fleuve, ce à quoi ces états s'étaient formellement engagés. Or, cette restitution ne se fait plus depuis longtemps et ces états ne seraient pas en droit de se plaindre si la Néerlande leur retirait les avantages qu'elle leur a accordés sous cette condition.

Pourquoi ne mentionne-t-on pas l'interprétation libérale que la Néerlande donne à l'article 4 de la convention de Mayence, lequel accorde au commerce allemand le transit pour la Belgique et ses entrepôts jusqu'à la mer, seulement contre l'acquittement du droit du transit, qui actuellement est beaucoup moins

(1) Voyez entre autres les protocoles des 5 et 12 mars 1815 dans les *Beiträge* qu'a publiés M. de Nau, 2e partie, 2e livraison.

dre que le droit fixe qu'il remplace? Si l'on veut être équitable, il faut dire que la Néerlande cherche à profiter de tous les avantages que lui donnent sa position et les traités existants, mais c'est ce que font également les autres états allemands riverains du Rhin. C'est ainsi que la plupart de ces derniers accordent l'exemption de l'octroi ou son remboursement, à condition que les marchandises soient embarquées ou débarquées dans des ports déterminés. En outre, le remboursement de l'octroi du Rhin sur la partie néerlandaise du fleuve, accordé actuellement par la Prusse aux bateaux qui se rendent directement à la mer ou qui en viennent, n'est-il pas une faveur exclusive pour les ports prussiens? et cependant les états allemands riverains du fleuve sont unis de la manière la plus étroite par les liens de la nationalité et d'une législation douanière commune; ce qui n'est pas le cas de la Néerlande.

L'article en question de la *Gazette de Carlsruhe* cherche à prouver en dernier lieu, que le chemin de fer d'Anvers à Cologne offre de plus grands avantages pour le transport des marchandises que la navigation sur le Rhin. Mais on oublie que le chemin de fer ne va que jusqu'à Cologne, tandis que le Rhin s'étend jusqu'à Mannheim et au delà. Il est possible que pour la ville de Cologne le chemin de fer soit un mode de transport plus économique, car on sait que l'octroi du Rhin double le prix du fret; mais pour les marchandises qui vont plus loin que Cologne il faut joindre aux frais de transport ceux d'expédition depuis cette ville, de sorte que toutes les places de commerce sur le Rhin situées au dessus de Cologne sont obligées de payer plus cher leurs marchandises; par exemple une raffinerie de Mannheim paie par 50 kilogrammes 1 franc 66 centimes de plus qu'une raffinerie de Cologne, et le consommateur allemand de denrées coloniales acquitte des droits précisément doubles de ceux qui sont nécessaires pour conserver à ce chemin de fer, vis-à-vis de la navigation sur le Rhin, ses avantages officiels.

En examinant de plus près toutes ces circonstances, on acquerra la conviction que la suppression ou la diminution de l'octroi du Rhin, proposée par la Néerlande, ainsi que celle de son droit fixe contre un équivalent équitable, ne procurera pas à cet état des avantages exclusifs, comme on l'a prétendu. Envisagée sous le point de vue industriel et sous plusieurs autres, cette mesure, par suite de laquelle le trajet de Bâle jusqu'à la mer et la Belgique serait affranchi de tout droit, profiterait considérablement aux pays et aux villes de l'Allemagne et amènerait le triomphe des intérêts généraux sur les monopoles et les intérêts particuliers et locaux. Aussi faut-il espérer que les états allemands partageront tôt ou tard cet égard les vues de la Néerlande.

Il résulte de l'état de la marine des Pays-Bas qu'au 1er janvier 1846 la force navale se composait comme suit :

85 navires à voiles de	2268 canons
9 bateaux à vapeur de	67
3 id. en fer de	22
3 vaisseaux de transport.	
75 canonnières à gaffes.	
173 bâtiments de	2351 canons.

La marine marchande se compose de la manière suivante :

Amsterdam	189 navires, montant	23655 tonneaux
Rotterdam	105 » » »	25393 »
Bordeaux	26 » » »	9481 »
Bremerhaven	5 » » »	3190 »
Stettin	13 » » »	4889 »
Albion	3 » » »	2094 »
Zaandam	4 » » »	740 »
Haringue	4 » » »	797 »
La Haye	5 » » »	4684 »
Zierikzee	3 » » »	985 »
Stein	2 » » »	688 »
Alkmaar	1 » » »	110 »

De ces 369 bâtiments de la Société de Commerce des Pays-Bas en employe 297.

ment, croyez-moi.
— Eh bien! que vous importe, Valentine, si je me trouve heureux ainsi, si cette attente éternelle me semble payée, à moi, par cinq minutes de votre vue, par deux mots de votre bouche, et par cette conviction profonde, éternelle, que Dieu n'a pas créé deux cœurs aussi en harmonie que les nôtres, et ne les a pas presque miraculeusement réunis, surtout pour les séparer.
— Bon, merci, espérez pour nous deux, Maximilien; cela me rend à moitié heureuse.
— Que vous arrive-t-il donc encore, Valentine, que vous me quittez si vite?
— Je ne sais; madame de Villefort m'a fait prier de passer chez elle pour une communication de laquelle dépend, m'a-t-elle fait dire, une portion de ma fortune. Eh! mon Dieu, qu'ils la prennent ma fortune, je suis trop riche, et qu'après m'en avoir prise ils me laissent tranquille et libre; vous m'aimez tout autant pauvre, n'est-ce pas, Mârtel?
— Oh! je vous aimerai toujours, moi; que m'importe richesse ou pauvreté, si ma Valentine est près de moi, et que je fusse sûr que personne ne me la pût ôter! Mais cette communication, Valentine, ne craignez-vous point que ce ne soit quelque nouvelle relative à votre mariage?
— Je ne le crois pas.
— Cependant, écoutez-moi, Valentine, et ne vous effrayez pas, car tant que je vivrai je ne serai pas à une autre.
— Vous croyez me rassurer en me disant cela, Maximilien?
— Pardonnez-moi avec raison, je suis un brutal. Eh bien! je voudrais donc vous dire que l'autre jour j'ai rencontré M. de Morcerf.
— Eh bien?
— M. Franz est son ami, comme vous savez.
— Oui; eh bien!
— Eh bien! il a reçu une lettre de Franz qui lui annonce son prochain retour.
Valentine pâlit, et appuya sa main contre la grille.
— Ah mon Dieu! dit-elle; si c'était cela! Mais non, la communication ne viendrait point de madame de Villefort.
— Pourquoi cela?
— Pourquoi... je n'en sais rien; mais il me semble que madame de Villefort, tout en ne s'y opposant point franchement, n'est pas sympathique à ce mariage.

— Eh bien! mais, Valentine, il me semble que je vais l'adorer, madame de Villefort.
— Oh! ne vous pressez pas, Maximilien, dit Valentine avec un triste sourire.
— Enfin si elle est antipathique à ce mariage, ne fût-ce que pour le rompre, peut-être oserait-elle l'oraison à quelque autre proposition.
— Ne croyez point cela, Maximilien; ce ne sont pas les maris que madame de Villefort repousse; c'est le mariage.
— Comment? le mariage! Si elle déteste si fort le mariage, pourquoi s'est-elle mariée elle-même?
— Vous ne me comprenez pas, Maximilien; ainsi, lorsqu'il y a un an j'ai parlé de me retirer dans un couvent, elle avait, malgré les observations qu'elle avait cru devoir faire, adopté ma proposition avec joie, mon père y avait consenti à son instigation, j'en suis sûr; il n'y eut que mon pauvre grand-père qui m'a retenue. Vous ne pouvez vous figurer, Maximilien, quelle expression il y a dans les yeux de ce pauvre vieillard, qui n'aime que moi au monde; et qui, Dieu me pardonne si c'est un blasphème, et qui n'est aimé au monde que de moi. Si vous saviez, quand il a appris ma résolution, comme il m'a regardée, ce qu'il y avait de reproche dans ce regard et de désespoir dans ces larmes qui roulaient sans plaintes, sans soupirs, le long de ses joues immobiles! Ah! Maximilien, j'ai éprouvé quelque chose comme un remords; je me suis jetée à ses pieds en lui criant: Pardon! pardon! mon père! on fera de moi ce qu'on voudra, mais je ne vous quitterai jamais. Alors il leva les yeux au ciel! Maximilien, je puis souffrir beaucoup; ce regard de mon bon vieux grand-père me a payé d'avance pour ce que je souffrirai.
— Chère Valentine! vous êtes un ange, et je ne sais vraiment pas comment j'ai mérité, en s'abrant à droite et à gauche des Bédouins, à moins que Dieu n'ait considéré que ce sont des infidèles, je ne sais pas comment j'ai mérité que vous vous réveliez à moi. Mais enfin, voyons, Valentine, quel est donc l'intérêt de madame de Villefort à ce que vous ne vous mariiez pas.
— N'avez-vous pas entendu tout à l'heure que je vous disais que j'étais riche, Maximilien, trop riche? J'ai, du chef de ma mère, près de cinquante mille livres de rente; mon grand-père et ma grand-mère, le marquis et la marquise de Saint-Méran, doivent m'en laisser autant; M. Noirtier a bien visiblement l'intention de me faire sa seule héritière. Il en résulte donc que, comparativement à moi, mon frère Edouard, qui n'attend en côté de mada-

me de vivre pendant sa vieillesse, est pauvre. Or, madame de Villefort aime cet enfant avec adoration, et si je fusse entrée en religion, toute ma fortune concentrée sur mon père qui héritait du marquis, de la marquise et de moi, revenait à son fils.
— Oh! que c'est étrange cette cupidité dans une jeune et belle femme!
— Remarquez que ce n'est point pour elle, Maximilien, mais pour son fils, et que ce que vous lui reprochez comme un défaut, au point de vue de l'amour maternel est presque une vertu.
— Mais voyons, Valentine, dit Mârtel, si vous abandonniez une portion de cette fortune à ce fils?
— Le moyen de faire une pareille proposition, dit Valentine, et surtout à une femme qui sans cesse a à la bouche le mot de désintéressement?
— Valentine, mon amour m'est toujours resté sacré, et j'ai toujours eu une chose sacrée, je l'ai couvert du voile de mon respect et d'un voile dans mon cœur; personne au monde, pas même ma sœur ne se doutait d'abord de l'amour que je n'ai confié à qui que ce soit au monde. Valentine, ne craignez-vous de parler de cet amour à un ami?
Valentine tressailla.
— A un ami? dit-elle. Oh! mon Dieu! Maximilien, je n'aurais pas voulu vous entendre parler ainsi! A un ami! et qui est donc cet ami?
— Écoutez, Valentine; avez-vous jamais senti quelque chose de ces sympathies irrésistibles qui font que, tout en voyant un homme pour la première fois, vous croyez la connaître depuis tout temps, et vous demandez où et quand vous l'avez vue? Si Mârtel, le pauvre, rappelle à l'esprit ni le temps, vous arrivez à croire que ce n'est dans un moment antérieur au nôtre, et que cette sympathie n'est qu'un souvenir qui se réveille?
— Oui.
— Eh bien! voilà ce que j'ai éprouvé la première fois que j'ai vu Mârtel, me extraordinaire.
— Un homme extraordinaire?
— Oui.
— Que vous connaissez depuis longtemps alors?
Depuis huit ou dix jours à peine.
— Et vous appelez votre ami un homme que vous connaissez depuis quelques jours? Oh! Maximilien, je vous croyais plus avare de ce beau nom que vous.
— Vous avez raison en logique, Valentine; mais dites-moi ce que vous

Notre marine marchande compte en outre 830 galiottes, koffs, etc., ensemble d'une capacité de 190,623 tonneaux. De ce nombre 504 bâtiments, de 44,262 appartiennent à la province de Groningue.

Le Bulletin des Lois n° 93 publie un arrêté royal du 31 décembre 1845 qui rend applicable au sel brut employé pour la fabrication du rouge artificiel, l'exemption de droit d'accise accordée sur le sel brut par l'arrêté royal du 10 juin 1825.

Par arrêté du 10 de ce mois, le Roi a nommé aux fonctions de juges au tribunal d'arrondissement à Rotterdam, M. F. W. A. Beelaerts van Blokland, substitut de l'officier de justice près le même tribunal, et M. C. D. Beels, juge-suppléant audit collège.

Le Journal des Débats se livre à l'examen de l'état du commerce britannique. On est souvent, dit-il, amené à se demander ce que deviendrait l'Angleterre, ce pays du fer et des tissus, si elle perdait la priorité sur les marchés du monde; si, sur ce spilloard et demi de produits fabriqués, elle cessait de lui fournir près de 600 millions de fils et tissus de coton, 200 de lainages, 100 de toiles, 80 de fer brut, 50 de fer ouvré, 40 de cuivre, etc. Avant qu'un quart de siècle se soit écoulé cependant, les Etats-Unis et tout le continent européen seront très-probablement devenus aussi habiles, aussi bien outillés peut-être que l'Angleterre pour les grandes branches de la manufacture. Bientôt, il est vrai, la paix, le régime du travail et la fusion des peuples auront bien mieux dans la famille humaine le nombre des consommateurs! L'essor extraordinaire qu'avait pris en 1844 l'industrie cotonnière britannique, s'est arrêté en 1845; les valeurs exportées sont à peu près les mêmes; les tissus de laine ont notablement perdu; les toiles ont un peu fléchi; les fils de lin sont bien soutenus; la houille et le fer ont beaucoup gagné; la soierie, et ce fait nous touche de plus près, s'est aussi améliorée, mais l'Angleterre demeure encore, pour cet article qui nous est si spécial, à une immense distance de nous; la verrerie et la quincaillerie, enfin, ont plutôt décliné qu'augmenté. En somme, l'exportation britannique de 1845 ne paraît pas devoir dépasser sensiblement celle de 1844, qui, à la vérité, avait réalisé de grands progrès sur 1843.

Nouvelles de France.

Dans la séance du 12 janvier de la chambre des députés, le ministre de l'intérieur dépose sur le bureau plusieurs projets de loi relatifs au local M. M. Billaut et le général Paixhans déposent des pétitions. L'ordre du jour appelle la communication du projet d'adresse que le président de la chambre a lu en ces termes:

La chambre des députés se félicite avec vous de la situation générale de la France. L'accord des grands pouvoirs et le maintien de notre politique d'ordre et de conservation, assureront de plus en plus le développement régulier de nos institutions, l'affermissement de nos libertés et les progrès de la prospérité nationale. Votre gouvernement s'applique à poursuivre l'exécution des grands travaux de défense et d'utilité publique dont le pays demande le prompt achèvement. Ces nouveaux éléments de force et de richesse nous donnent dans peu d'années, les garanties que notre sécurité réclame, répandront sur toutes les parties de territoire et sur toutes les classes de la population le travail et le bien-être, et nous fourniront les moyens de féconder notre industrie, de vivifier notre commerce, et de préparer pour notre agriculture des jours plus heureux et un plus digne prix de ses laborieux efforts. La chambre examinera avec sollicitude, sans s'écarter des limites de la prudence, les mesures qui lui seront proposées pour compléter ce grand ensemble de travaux. V. M. nous donne l'assurance que notre situation financière est devenue de plus en plus satisfaisante. Nous essaierons de l'améliorer encore en faisant prendre à l'emploi de nos ressources une vigilante et sage économie.

Les divers projets de loi dont V. M. nous annonce la présentation, seront l'objet de notre sérieuse étude. Nous sommes heureux d'apprendre que vous continuerez à recevoir de toutes les puissances étrangères, des relations pacifiques et amicales. La paix est désormais le premier besoin des peuples. Il appartient à ceux dont la force égale le courage d'en proclamer hautement les bienfaits. La politique qui a maintenu la paix générale à travers tant d'orages avec l'appui des pouvoirs de l'état et de la raison publique, excite aujourd'hui la reconnaissance des peuples. Un jour, Sire, elle sera dans l'histoire, l'honneur de votre règne. Les témoignages réitérés de l'amitié qui vous unit à la reine de la Grande-Bretagne, et la confiance mutuelle des deux gouvernements ont heureusement assuré les relations amicales des deux Etats. V. M. nous annonce que la convention récemment conclue pour mettre un terme à un trafic odieux, reçoit, en ce

moment, son exécution. Ainsi se réalise le vœu constamment exprimé par la chambre, les droits de l'humanité seront efficacement protégés, et notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon. Nous aimons à espérer que la France et l'Angleterre, par une action commune, qui n'a pour but que d'arrêter l'effusion du sang et de rétablir des relations commerciales sûres et régulières, amèneront enfin la paix sur les bords de la Plata. Fidèle aux engagements qu'elle contracte, la France est en droit d'invoquer le respect des traités. Elle rappelle à l'Europe les solennelles garanties stipulées en faveur d'un peuple généreux.

Nous déplorons avec V. M. les événements qui ont troublé notre possession d'Afrique, et nous partageons les sentiments que vous inspire l'héroïsme de nos soldats. La France les suit dans leurs périls avec sollicitude et reconnaissance. Elle applaudit, aux prompts mesures que vous avez prises pour conserver en Algérie sa force et sa domination. Rien ne pourra lasser notre persévérance, et nos énergiques efforts parviendront à fonder une sécurité prospère et féconde sur cette terre que nous avons proclamée française. Sire, votre sagesse et votre courage vous ont fait accomplir au milieu des plus rudes épreuves la noble mission que vous tenez du vœu national: la nôtre est de vous prêter un loyal concours et d'établir avec vous sur d'impérissables bases, le gouvernement et la dynastie de notre choix. La Providence a béni nos efforts; elle vous envoie des consolations qui, pour nous, sont des garanties. Vos petits fils suivront l'exemple de leurs pères, ces nobles princes qui, partout où ils ont paru, ont dignement porté le nom de la France. Sire, vos vœux sont exaucés, l'affection du pays vous est à jamais acquise, et chaque jour rend plus indissoluble l'intime union de votre famille et de votre patrie.

Le jour pour la discussion est fixé à vendredi prochain.

A la chambre des pairs on a continué la discussion du projet d'adresse. M. Guizot, ministre des affaires-étrangères, répondant à M. le comte de Montalembert, demande ayant d'entrer dans la discussion, à présenter à la chambre des observations préliminaires sur quelques-unes des assertions de M. le comte de Montalembert. L'honorable pair parlant des événements du Liban, a posé la question d'humanité. Puis, il s'est félicité de vivre en un pays libre où l'opinion peut se répandre, éveiller, provoquer le gouvernement, l'encourager, le soutenir. Mais à des paroles chaleureuses, éloquentes, il a mêlé une opposition politique amère, des reproches d'une injustice excessive contre la diplomatie et le gouvernement de son pays. Il les accuse d'insouciance, de dédain, sans tenir compte de ce qui s'est passé. A-t-il donc oublié les faits qui se sont produits depuis quinze ans? Ne se rappelle-t-il plus que le gouvernement de juillet a été le premier à aborder franchement les questions d'humanité et à les soutenir? M. le comte de Montalembert nous a remis en mémoire les négociations qui avaient pour but d'établir l'indépendance de la Grèce, mais ne sait-il pas que cette indépendance est l'œuvre de nos armes, non moins que de la diplomatie?

Il aurait dû se souvenir qu'à Constantinople le mouvement favorable aux chrétiens est dû à la France. Il aurait dû se souvenir qu'en 1831, pour réprimer la traite, la France a souscrit au traité du droit de visite, et qu'en 1845, dans des conditions qui ont satisfait au vœu du pays, elle a mis ses marins et ses trésors au service de la cause de l'humanité. Et quels hommes a-t-elle employés pour le triomphe de cette cause sacrée? L'amiral Cécile, l'amiral de Rigny, M. de Bourqueney, M. de Lagrenée, etc. Il est vrai que le gouvernement ne peut agir avec la même légèreté que l'opposition qui n'a qu'à parler, à désirer et n'a aucune responsabilité. Mais avant d'agir, le gouvernement doit être sûr de réussir, et il ne lui suffit pas d'obtenir le succès; il faut qu'il s'assure bien que l'équilibre général ne sera jamais rompu. Il ne doit pas se laisser entraîner à des chimères dont le pays porte la peine. A l'égard de la complaisance reprochée à la chambre par M. de Montalembert, la chambre sait ce qu'elle fait, elle en connaît la portée, elle peut l'avouer; ce n'est pas là de la complaisance, c'est une haute intelligence politique.

M. le ministre entendant dans la série des faits, trace l'histoire des événements de la Syrie, qui en 1840, se vit replacée par la force des choses, sous la domination de la poste. (La séance continue au départ du courrier.)

Nouvelles d'Angleterre.

Le Liverpool Mercury publie l'extrait d'une lettre qu'il dit être d'un ami personnel de lord Grey, plus connu sous le nom de lord Howick; les assertions que renferme cette lettre, si elles sont fondées, jetteraient quelque lumière sur ce qui s'est passé dans les entrevues des chefs du parti whig et sur l'opposition de lord Grey à l'entrée de lord Palmerston au ministère des affaires étrangères, opposition qui, comme on sait, a entraîné la dissolution de la combinaison ministérielle formée par lord John Russell. Il est dit dans cette lettre:

« On blâme et on injurie beaucoup lord Grey, mais très-injustement, à mon sens, car il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, qu'il a évité des dissentiments, lord Palmerston n'aurait accepté n'importe quelle position dans le ministère, et que lord Grey n'ait rien voulu faire pour faciliter l'entrée de lord Palmerston dans le cabinet. Le fait est que lord Palmerston déclarait qu'il voulait le portefeuille des affaires étrangères ou rien; que lord Grey offrait d'abandonner à lord Palmerston le poste qu'on lui destinait, de faire entrer lord Palmerston à la Chambre des Pairs, et de lui laisser la direction de cette assemblée, déclarant d'avance que lord Grey le suivrait et lui prêterait tout l'appui en son pouvoir, mais que son opinion, parfaitement d'accord avec l'opinion générale, était que les sentiments que l'ex-secrétaire des affaires extérieures inspire à plusieurs puissances étrangères avec lesquelles il importe à l'Angleterre d'entretenir des rapports de bonne amitié, et le manque de cordialité qui existe entre lui et le corps diplomatique tout entier sont tels, que les chances que sa rentrée au Foreign-Office pourrait provoquer la guerre, étaient trop grandes pour qu'on pût y consentir. Lord Palmerston ne voulut pas accepter d'autre position, et lord Grey refusa d'entrer dans la combinaison ministérielle qui se trouva disloquée. »

M. Gladstone, le nouveau ministre des colonies, en Angleterre, se trouve placé dans une position singulière. Il représente au parlement le bourg de Newark, dont le duc de Newcastle, propriétaire d'une partie du pays, dispose en souverain. Celui-ci, l'un des chefs du parti territorial, a déclaré à plusieurs reprises qu'il entendait user à sa guise de son bien, et pour faire pièce à sir Robert Peel, il a résolu d'empêcher la réélection de M. Gladstone. Le nouveau ministre a été obligé d'en prendre son parti, et il a écrit à ses commentants qu'après les avoir représentés pendant treize ans, après avoir été réélu à cinq reprises consécutives, il était contraint de se retirer, parce qu'un candidat qui leur serait recommandé par des alliances locales allait se présenter. En effet, un M. Stuart vient d'adresser une circulaire aux électeurs de Newark, s'engageant à défendre à outrance l'église établie et les Corn-laws. On ne sait point encore où M. Gladstone se portera comme candidat. Le duc de Newcastle ne compte pas s'en tenir là: il a annoncé qu'aux prochaines élections, il empêchera la réélection de son propre fils, le comte de Lincoln, l'un des collègues de sir Robert Peel.

Le Sun fait à ce sujet un calcul curieux: sur trente-neuf membres de l'administration, vingt-neuf doivent leur siège dans la chambre des communes au patronage de grands seigneurs: en sorte que si les élections avaient lieu en ce moment, le parti territorial pourrait en passer le plus grand nombre des ministres actuels.

Une nouvelle difficulté se prépare pour sir Robert Peel. Les orangistes ont reconstitué leur association sous le titre d'Alliance protestante. Le comte de Roden en est le président. Le comité compte parmi ses membres le duc de Manchester, le marquis de Downshire, le comte d'Enniskillen, le comte de Erne, le comte de Hountcashel, le comte de Rathdownie, le vicomte Lutron, le vicomte O'Neill et presque toute la haute aristocratie du pays. L'association a déjà répandu des circulaires, et recueilli des souscriptions, et dans son manifeste elle se déclare en opposition directe avec sir Robert Peel.

Les journaux français, dit le Times, s'occupent avec un soin particulier de l'augmentation de la marine et le rapport de l'amiral de Mackau a ravivé leur anglophobie et toutes les chimères que la brochure du prince de Joinville avait fait naître; il est vrai que le but principal du rapport de M. de Mackau était de donner au ministère le renom de grands desseins contre la perdition d'Albion, pour la discussion de l'adresse, mais il est certain aussi que cette manifestation pourrait exciter les ressentiments de la portion intelligente du public.

Dans un autre article que le Times publie sur le même sujet, ce journal traite la question plus sérieusement. Il paraît, dit-il, que tous les efforts de la France tendent à se créer une marine supérieure à la nôtre; mais nous espérons que l'amirauté anglaise saura bien suivre l'exemple de M. de Mackau, et qu'il augmentera la marine anglaise dans la même proportion qu'on augmente la marine française, en sorte que nous conserverons toujours la supériorité.

On s'occupe beaucoup depuis quelques jours, dans les cercles

drez, rien ne me fera revenir sur ce sentiment instinctif. Je crois que cet homme sera mêlé à tout ce qui m'arrivera de bien dans l'avenir, que par fois son regard profond semble connaître et sa main puissante diriger.

— C'est donc un devin? dit en souriant Valentine.

— Ma foi, dit Maximilien, je suis tenté de croire souvent qu'il devine... le bien surtout.

— Oh! dit Valentine tristement, faites-moi connaître cet homme, Maximilien, que je sache de lui si je serai assez aimée pour me dégoûter de ce que j'ai souffert.

— L'autre amie! mais vous le connaissez!

— Moi?

— Oui.

— C'est celui qui a sauvé la vie à votre belle-mère et à son fils.

— Le comte de Monte-Christo?

— Lui-même.

— Oh! s'écria Valentine, il ne peut jamais être mon ami, il est trop capot de ma belle-mère.

— Le comte, l'ami de votre belle-mère, Valentine? mon instinct ne faillirait pas à ce point, je suis sûr que vous vous trompez.

— Oh! si vous saviez, Maximilien! mais ce n'est plus Edouard qui règne à la maison, c'est le comte: recherché de madame de Villefort, qui voit en lui le résumé des connaissances humaines; admiré, entendez-vous, admiré de mon père, qui dit n'avoir jamais entendu formuler avec plus d'éloquence des idées plus élevées; idolâtré d'Edouard, qui malgré sa peur des grands yeux noirs du comte, court à lui aussitôt qu'il le voit arriver, lui ouvre la main, où il trouve toujours quelque jouet admirable: M. de Monte-Christo n'est pas ici chez mon père. M. de Monte-Christo n'est pas ici chez madame de Villefort; M. de Monte-Christo est chez lui!

— Eh bien! chère Valentine, si les choses sont ainsi que vous dites, vous devez déjà ressentir en vous ressentir bientôt les effets de sa présence. Il rencontre Albert de Morceff en Italie, c'est pour lui tirer des mains des brigands; il épousa madame Danglars, c'est pour lui faire un cadeau royal; votre belle-mère et votre frère passent devant sa porte, c'est pour que son Rubien leur sauve la vie. Cet homme a évidemment reçu le pouvoir d'influer sur les événements, sur les hommes et sur les choses. Je n'ai jamais vu de goûts plus simples alliés à une plus haute magnificence. Son sourire est si doux quand il me l'adresse, que j'oublie combien les autres trouvent son

sourire amer. Oh! dites moi, Valentine, vous a-t-il souri ainsi? s'il l'a fait, vous serez heureuse.

— Moi! dit la jeune fille; oh! mon Dieu! Maximilien, il ne me regarde seulement pas; ou plutôt si je passe par hasard, il détourne la vue de moi. Oh! il n'est pas généreux, allez! ou il n'a pas de regard profond qui lit au fond des cœurs, et que vous lui supposez à tort; car s'il eût eu ce regard, il eût vu que j'étais malheureuse, et qu'il eût été généreux, me voyant seule et triste au milieu de tant de monde, il m'eût protégée de cette influence qu'il exerce; et puis qu'il jure à ce que vous prétendez, le rôle du soleil, il eût réchauffé mon cœur à l'un de ses rayons. Vous dites qu'il vous aime, Maximilien; eh! mon Dieu, qu'en savez-vous? les hommes font toujours gracieux visage à un grand officier de cinq pieds huit pouces comme vous, qui a une longue moustache et un grand sabre, mais ils croient pouvoir égraser sans crainte une pauvre fille qui pleure.

— Oh! Valentine! vous vous trompez, je vous jure!

— S'il en était autrement, voyons, Maximilien, s'il me traitait diplomatiquement, c'est-à-dire en homme qui d'une façon ou de l'autre veut s'imposer dans la maison, il m'eût, ne fût-ce qu'une seule fois, honorée de ce sourire que vous me vantez si fort; mais non, il m'a vue malheureuse, il comprend que je ne puis lui être bonne à rien, et il ne fait pas même attention à moi. Qui sait même si, pour faire sa cour à mon père, à madame de Villefort ou à mon frère, il ne me persécutera point aussi, en tant qu'il sera en son pouvoir de le faire? Voyons, franchement, Maximilien, je ne suis pas une femme que l'on doive mépriser ainsi sans raison; vous me l'avez dit, ah! pardonnez-moi, continua la jeune fille en voyant l'impression que ces paroles produisaient sur Maximilien, je suis mauvaise, et je vous dis à ce sujet des choses que je ne savais pas même avoir dans le cœur. Tenez, je ne nie pas que cette influence dont vous me parlez, existe, et qu'il me l'exerce même sur moi; mais, s'il l'exerce, c'est d'une manière nuisible et corruptrice, comme vous le voyez dans nos bonnes pensées.

— C'est bien, Valentine, dit Maximilien, mais n'en parlons plus; je ne lui dirai rien.

— Hélas! mon ami, dit Valentine, je suis sûre que je le suis. Oh! que ne puis-je m'occuper de tout autre chose que de lui! Mais enfin je ne demande pas mieux que d'être consolée; mais, qu'a donc fait pour vous ce comte de Monte-Christo?

— Vous m'embarrassez fort, je l'avoue, Valentine, en me demandant ce

que le comte a fait pour moi: rien d'ostensible, je le sais bien. Aussi, comme je vous l'ai déjà dit, mon affection pour lui est-elle tout instinctive et n'a-t-elle rien de raisonné. Est-ce que le soleil m'a fait quelque chose? Non, il me réchauffe, et à sa lumière je vous vois, voilà tout. Est-ce que tel ou tel parfum a fait quelque chose pour moi? Non, son odeur récréée agréablement un de mes sens; je n'ai pas autre chose à dire, quand on me demande pourquoi je vous aime; mon amitié pour lui est étrange comme la sienne pour moi. Une voix secrète m'avertit qu'il y a plus que du hasard dans cette amitié imprévue et réciproque. Je trouve de la corrélation jusque dans ses plus simples actions, jusque dans ses plus secrètes pensées, entre mes actions et mes pensées. Vous allez encore rire de moi, Valentine, mais depuis que je connais cet homme l'idée absurde m'est venue que tout ce qui m'arrive de bien émane de lui. Pendant j'ai vécu trente ans sans avoir eu besoin de ce protecteur, n'est-ce pas? n'importe, tenez un exemple: il m'a invité à dîner pour samedi, c'est naturel au point où nous en sommes, n'est-ce pas? Eh bien! qu'ai-je su depuis? Votre père est invité à ce dîner, votre mère y viendra. Je me rencontrerai avec eux, et qui sait ce qui résultera dans l'avenir de cette entrevue? Voilà des circonstances fort simples en apparence. Cependant, moi, je vois là dedans quelque chose qui m'étonne; j'y puise une confiance étrange. Je me dis que le comte, cet homme singulier, qui devine tout, a voulu me faire trouver avec lui, et madame de Villefort, et quelquefois je cherche, je vous le jure, à lire dans ses yeux s'il n'a pas deviné mon amour.

— Mon bon ami, dit Valentine, je vous prendrais pour un visionnaire, et j'aurais véritablement peur pour votre bon sens, si je n'écoutais de vous que de semblables raisonnements. Quoi! vous voyez autre chose que du hasard dans cette rencontre? En vérité, réfléchissez donc. Mon père, qui ne sort jamais, a été sur le point dix fois de refuser cette invitation à madame de Villefort, qui, au contraire brûle du désir de voir chez lui ce nabab extraordinaire, et c'est à grand-peine qu'elle a obtenu qu'il l'accompagnerait. Non, non, croyez-moi, je n'ai, à part vous, Maximilien, d'autre secours à demander dans ce monde qu'à mon grand-père, un cadavre; d'autre appui à chercher que dans ma pauvre mère, une ombre.

— Je sens que vous avez raison, Valentine, et que la logique est pour vous, dit Maximilien; mais votre douce voix, toujours si puissante sur moi, aujourd'hui ne me convainc pas.

— Ni la vôtre non plus, dit Valentine, et j'avoue que si vous n'avez pas

de la cité de Londres du projet du gouvernement de mettre la milice sur un pied efficace ; et ce qu'il y a d'étrange, c'est que beaucoup d'individus qui ont passé l'âge de servir, désirent se mettre sur les rangs comme officiers. Il n'est pas douteux que le gouvernement doit avoir quelque idée que la guerre pourrait éclater avant longtemps. Les contrats passés récemment sont beaucoup au-dessus de ceux contractés depuis quelques années pour les services de terre et de mer. Depuis six ou huit mois, on s'est procuré secrètement, soit au dehors, soit au dedans, une immense quantité de munitions pour la marine. Nous tenons de source certaine que les divers départements sont en position de faire face aux éventualités d'une guerre, de quelque côté que vienne une démonstration offensive.

Nouvelles de Suisse.

Berne, le 7 janvier 1846.

Les événements prennent, dans le canton de Berne, un développement inattendu. Il ne s'agit plus maintenant de savoir si le grand-conseil, qui va se réunir extraordinairement, se prononcera pour une révision totale ou partielle de la constitution ; les exigences du parti radical vont plus loin ; il demande à grands cris une assemblée constituante, ce qui entraînerait nécessairement plus tard un ramaniement complet dans le personnel législatif et administratif, et partant ferait prendre au canton de Berne en diète une position bien autrement élevée que celle qui lui a pourtant valu les suffrages et l'appui de toute la Suisse libérale. M. Neuhaus, ne pouvant être avoyer cette année, a en pour successeur M. de Tavel, qui, avec M. le conseiller d'état Weber, est maintenant le point de mire des attaques des radicaux, attendu que c'est à l'influence de ces deux personnages qu'ils attribuent la tiédeur de la politique bernoise depuis la déroute des corps-français.

Deux assemblées populaires se préparent pour dimanche à peu de distance de Berne. Ce qui est grave, c'est que ce sont huit membres même du grand-conseil qui ont pris l'initiative, et par conséquent un agent supérieur du pouvoir exécutif et un président du tribunal. Ces huit députés sont : M. Kohler, ancien préfet de Bernand, Sary, Scharf, Schenker, président du tribunal de Berne, Weingart, rédacteur du journal le *Bernische Anzeiger*, Gehlenstein, le chef des corps-français, et Schneider, préfet de Nidau. L'appel qui a été lancé par le parti du pays qu'ils représentent est ainsi conçu :

« Chers concitoyens, une session extraordinaire du grand-conseil, provoquée par la demande d'un certain nombre de membres libéraux de ce corps, aura lieu le 12 janvier prochain pour s'occuper de la révision de la constitution. Elle sera spécialement sur la question de savoir si la constitution sera révisée dans sa totalité, c'est-à-dire, dans toutes ses dispositions qui sont rétrogrades, et si la révision s'opérera par le grand-conseil lui-même, ou bien, comme le désirent et ont manifesté de plusieurs côtés, par une assemblée constituante, librement élue par le peuple. »

« L'importance de ces questions pour le bonheur de la patrie les engageant que le peuple a appelés à le représenter et à défendre ses intérêts au sein de la plus haute autorité de l'état, désirent connaître l'opinion de leurs concitoyens, au nombre desquels ils comptent tous les citoyens âgés de dix-huit ans, et qui ont leur domicile dans les districts électoraux respectifs. »

« Cette fin, les soussignés invitent tous les citoyens composant les collèges électoraux du canton, ainsi que ceux de Francfort et de Berthoud, à se rencontrer à l'assemblée populaire qui aura lieu le 11 janvier prochain dans la ville d'Arberg, pour faire connaître franchement et librement leurs volontés sur les questions que le grand-conseil aura à traiter. »

NOUVELLES DIVERSES.

Nous lisons dans le *Dayblad van 's Gravenhage* de ce jour : « Une décision de la Chambre de conseil du tribunal d'arrondissement, rendue avant-hier dans l'après-dîner, a ordonné l'arrestation de M. de Nolek et de son fils. Cette arrestation a eu lieu dans la même soirée. »

Ces deux personnes sont celles qui, arrêtées d'abord, avaient été mises en liberté par une décision de la Chambre de conseil de ce même tribunal, rendue après l'enquête judiciaire faite sur le déplorable événement de l'incendie de la maison que Nolek et son fils occupaient à la Haye, dans la rue dite *Spuistraat*.

La société *Musical Cecilia*, sous la direction de M. Renaud, et à laquelle s'étaient réunis divers artistes, a donné, dans la soirée de mardi dernier, une brillante sérénade à M. M. Schelfhout et Waldorp, nommés récemment chevaliers de l'ordre de Léopold. M. M. Schelfhout et Waldorp ont témoigné à plusieurs reprises toute leur reconnaissance à ceux qui leur donnaient ainsi des marques d'intérêt et de vives sympathies.

« Un exemple à me citer... »
« En art, dit Maximilien en hésitant ; mais en vérité, Valentine, je suis sûr de l'avouer moi-même, il est encore plus absurde que le premier. Tant pis, dit en souriant Valentine. »
« Et cependant, continua Max, il n'en est pas moins convenable pour moi, hommie tout d'inspiration et de sentiment, et qui ai quel quefois, depuis dix ans que je suis de la vie à un de ces colons insensés, que vous dites de faire un mouvement en avant ou en arrière pour que la balle qui devait vous frapper, passe à côté de vous. »
« Cher Maximilien, pourquoi ne pas faire honneur à mes prières de cette dévotion des bêtes ? Quand vous êtes là-bas, ce n'est plus pour moi que je prie Dieu et ma mère, c'est pour vous. »
« Oui, depuis que je vous connais, dit en souriant Morrel, mais avant que je vous connusse, Valentine ? »
« Voyons, puisque vous ne voulez rien me devoir, méchant, revênez donc à cet exemple que vous-même aviez été absurde. »
« Eh bien ! regardez par les planches, et voyez là-bas, à cet arbre, le cheval noté avec lequel je suis venu. »
« Oh ! l'admirable bête ! s'écria Valentine, pourquoi ne l'avez-vous pas amené près de la grille, je lui eusse parlé et il m'eût entendu ? »
« C'est un effet, continua-t-elle, vous le voyez, une bête d'un assez grand prix, dit Maximilien. Eh bien ! vous savez que ma fortune est bornée, Valentine, et que je suis sûr de l'appeler un homme raisonnable. Eh bien ! j'avais vu chez un marchand de chevaux ce magnifique *Medeah*, je le nomme ainsi. Je demandai quel était son prix ; on me répondit, quatre mille cent francs, je dus m'abstenir, comme vous le comprenez bien, de le trouver beau plus longtemps, et je partis, je parvins, le cœur assez gros, car le cheval m'avait tendrement regardé, m'avait caressé avec sa tête, et avait caracolé sous moi de la façon la plus coquette et la plus charmante. Et même, soit j'avais quelques amis à la maison, M. de Château-Renaud, M. Debray et cinq ou six autres mauvais sujets, que vous avez le bonheur de ne pas connaître même de nom. On proposa une bouillotte, je ne joue jamais, car je ne suis pas assez riche pour avoir une perte, ni assez pauvre pour désirer gagner. Mais j'étais chez moi, vous comprenez, je n'avais autre chose à faire que

Une cantatrice dont les journaux étrangers s'accordent à louer la belle voix de contralto et la perfection de la méthode, Mme Mortier de Fontaine, se trouve depuis quelques jours à La Haye. Elle doit se faire entendre pour la première fois dans le concert de la Société de *Diligentia*, qui aura lieu mercredi prochain, 21 de ce mois. La réputation qui précède cette artiste, est la garantie du plaisir que les membres de cette Société de concerts éprouveront à entendre Mme Mortier de Fontaine.

Des chanteurs tyroliens, arrivés depuis peu en cette résidence, et connus sous le nom de la *Famille Oettl*, ont eu l'honneur d'être admis deux fois à la Cour et de se faire entendre en présence de LL. MM.

Ces chanteurs se proposent de donner dimanche prochain un concert à la salle de *Diligentia*. La composition du programme de cette soirée sera de nature à piquer vivement la curiosité : il s'agira d'entendre ces chants nationaux, ces beaux airs tyroliens qui sont d'une harmonie si remarquable. Parmi les morceaux de chant qu'exécute cette famille, on cite surtout les *Adieux de la Montagne* chantés par Mme Catherine Oettl.

Les journaux d'Anvers publient l'état général de la marine marchande belge.

La marine marchande belge comptait au 31 décembre 1845 131 navires. Quatre navires ont été lancés en 1845, deux ont été armés, six ont été démolis, quatre ont été perdus, cinq ont été naturalisés ; enfin il y en a six en construction.

La Belgique possède, indépendamment de ce nombre de navires, 109 sloopes ou bateaux de pêche.

La marine à vapeur belge n'est représentée que par l'*Antwerpen* (de 650 tonneaux) et par la *Princess Victoria* (de 572 tonneaux), qui naviguent d'Anvers à Londres. Les lignes d'Anvers à Londres, d'Anvers à Hull, de Rotterdam à Anvers, de Londres à Ostende, de Douvres à Ostende, sont desservies par onze bateaux à vapeur étrangers.

Les dernières nouvelles de New-York du 18 décembre sont à la fois. Un discours belliqueux dont le général Cass avait cru devoir accompagner une série de propositions relatives à la situation des forces de terre et de mer de l'Union, a été fort mal accueilli par le sénat et fortement critiqué par les sénateurs whigs Mangin et Archer. Le *New-York Inquirer* dément la nouvelle suivant laquelle le ministre anglais à Washington, M. Pakenham, aurait été chargé de poursuivre les négociations au sujet de la question de l'Oregon.

Les avis apportés par le *Tweed* complètent l'exposé de la situation des affaires au Mexique, qu'une nouvelle complication semblent menacer.

Le 1^{er} décembre, M. Slidell, plénipotentiaire américain, chargé par les Etats-Unis de renouer des relations amicales avec le gouvernement mexicain, ainsi que d'arranger les différends qui existent entre les deux pays, est arrivé à Mexico. Mais la nouvelle de la marche de quarante mille hommes de troupes vers le Mexique, a été considérée comme un obstacle aux négociations amicales qu'il vient de commencer.

Le principal grief de général Paredes contre le gouvernement actuel est la condescendance que celui-ci a montrée envers l'Union américaine, et l'ouverture des négociations pour la cession d'une partie du territoire mexicain. En attendant, les troupes des Etats-Unis, commandées par le général Taylor, continuent leur marche vers la rive gauche du Rio-del-Norte, et se préparent à en prendre possession, comme si le congrès mexicain avait déjà consenti aux demandes de M. Slidell.

On écrit d'Anvers, le 13 :

Le brick autrichien *Cerere*, qui est entré au bassin hier, a abordé près de Bath le koff hollandais *Eppien*, se trouvant à l'ancre ; celui-ci a percé les bordages du *Cerere* et fait d'autres avaries ; la *Princess Victoria* a pris à la remorque et conduit devant la ville ; en entrant au bassin il a heurté contre la tête du bassin et a encore reçu de nombreuses avaries.

La conférence des délégués de l'église évangélique à Berlin a été ouverte le 5 par un discours de M. le ministre Eichhorn, puis elle s'est constituée ; elle a nommé pour son président M. de Bethmann-Holweg, conseiller intime et supérieur de régence, et pour vice-président M. de Grüneisen, prédicateur de la cour de Wurtemberg. La conférence a invité le gouvernement prussien à nommer un secrétaire pour les discussions juridiques, et le gouvernement saxon, un secrétaire pour les discussions

d'envoyer chercher des cartes, et c'est ce que je fis. Comme on se mettait à table, M. de Monte-Christo arriva. Il prit sa place, on jura, et moi je gagnai, j'ose à peine vous avouer cela, Valentine, je gagnai cinq mille francs. Nous nous quittâmes à minuit. Je n'y pus tenir, je pris un cabriolet et me fis conduire chez mon marchand de chevaux. Tout palpitant, tout fiévreux, je sonnai ; celui qui vint m'ouvrir dut me prendre pour un fou. Je m'élançai de l'autre côté de la porte à peine ouverte. J'étais dans l'écurie, j'étais dans le râtelier. O bonheur ! *Medeah*, grinçait son foin. Je saute sur une selle, je la lui applique moi-même sur le dos, je lui passe la bride, *Medeah* se prête de la meilleure grâce du monde à cette opération. Puis, déposant les quatre mille cent francs entre les mains du marchand stupéfait, je reviens au plutôt je passe la nuit à me promener dans les Champs-Élysées. Eh bien ! j'ai vu de la lumière à la fenêtre du comte ; il m'a même semblé apercevoir sourdre derrière les rideaux. Maintenant, Valentine, je jurerais que le comte a su que je désirais ce cheval et qu'il a perdu exprès pour me le faire gagner.

« Mon cher Maximilien, dit Valentine, vous êtes trop fantastique, en vérité... vous ne m'aimerez plus longtemps... Un homme qui se fait ainsi de la poésie ne saurait s'étioler à plaisir dans une passion monotone comme la nôtre... Mais, grand Dieu ! tenez, on m'appelle... entendez-vous ? »
« Oh ! Valentine, dit Maximilien, par le petit jour de la cloison... votre doigt le plus petit, que je le baise ! »
« Maximilien, nous avions dit que nous serions l'un pour l'autre deux voix, deux ombres. »
« Comme il vous plaira, Valentine. »
« Serez-vous heureux si je fais ce que vous voulez ? »
« Oh ! oui ! »
Valentine montra sur un banc, et passa, non pas son petit doigt à travers l'ouverture, mais sa main tout entière par-dessus la cloison. Maximilien poussa un cri et s'élançant à son tour sur la borne, saisit cette main dorée et y appliqua ses lèvres ardentes, mais aussitôt la petite main glissa entre les siennes, et le jeune homme entendit fuir Valentine, effrayée peut-être de la sensation qu'elle venait d'éprouver.

(La suite à demain.)

théologiques. Pour ces dernières fonctions on a désigné M. Grossmann, catéchiste, qui a rempli le même office aux conférences de l'association, dite de Gustave-Adolphe et qui, en cette qualité, a su inspirer la plus grande confiance.

Dimanche dernier, Mgr Jean de Geissel, évêque suffragant de Cologne, a été intronisé solennellement en qualité d'archevêque titulaire au même siège archiepiscopal, en remplacement de Mgr le baron de Droste-Vischering, décédé récemment.

Des lettres particulières de Thorn, dans la Prusse orientale, en date du 2 janvier, et que cite la *Gazette de Cologne*, assurent qu'un rassemblement de 2,500 insurgés polonais auraient essayé de s'emparer de cette petite ville et en auraient fait la mise en état de siège.

Le magnifique viaduc de Barentin n'est plus qu'une énorme masse de décombres qui, sur une longueur de 500 mètres, forme une espèce de colline composée de briques ébréchées et de matériaux de toutes sortes.

Hier, vers six heures du matin, un bruit épouvantable qui retentit jusqu'à Pavilly, à 2 kilomètres et demi de distance, réveilla les habitants de Barentin : c'étaient les vingt-huit piliers qui soutenaient les voûtes du viaduc à 32 mètres au-dessus du sol, qui venaient de tomber successivement et presque instantanément, en se couchant les uns sur les autres.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 15 janvier 1846. (Représentation n.° 100.)

LES TROIS PREMIERS ACTES DE

Guillaume Tell,

grand-opéra, paroles de M. de Jouy, musique de Rossini. On commencera à SEPT heures.

Différents objets trouvés dans la salle de spectacle, pendant l'année 1845, ayant été déposés chez le concierge du théâtre, en attendant que les propriétaires les fassent connaître, les personnes qui croiraient y avoir droit, sont invitées à venir les réclamer avant le premier février prochain.

ANNONCES

CRÈME VERGE LUTIVE AU CAMPHRE,

d'après le système RASPAIL,

préparée par Ed. Pinaud, Parfumeur, 230, rue St-Martin, à Paris.

Cette Crème s'emploie comme les autres cosmétiques de même nature, souveraine contre les boutons, les irritations de sang, les dartres, les engelures, et les affections de la peau, le Camphre en fait une mixture rafraîchissante et sanitaire ; l'efficacité de cette Crème et son influence étendue sur tout le système cutané, sont désormais prémontrément établies ; elle s'emploie régulièrement et elle rend la peau blanche, douce et saine. On trouve cette Crème chez M. RENSBERG, coiffeur, Korte Nieuwe-straat, n.° 10, à Amsterdam.

PAPIER D'ALBESPEYRES

seul prescrit, depuis 25 ans, par les professeurs des écoles de médecine pour entretenir les vésicatoires sans odeur ni douleur. L'inventeur, pharmacien à Paris, faubourg St-Denis, 84, en a établi des dépôts dans toutes les villes de la Hollande, notamment chez M. M. Smit, pharmacien à Amsterdam, Santen Koff, à Rotterdam, et Goorberg, à Bréda. — Se méfier des contrefaçons nuisibles et dangereuses.

Cours des Fonds Publics.

Journal d'Amsterdam du 13 Janvier.

	Int.	12 sept.	GOVERN.	FEBR.
Belle active	2 1/2	81 1/2	61	61
Dito dito	3	78 1/2	73	73
Dito en liquidation	3	78 1/2	73	73
Dito ditto	4	95	95	95
Dito des Indes	4	95	95	95
Syndicat	4	95	95	95
Dito	3	91	91	91
Société de Commerce	4	165	163	164
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chemins de fer du Rhin	4	—	—	—
Act. du Chemin de fer de Hollande	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	—	106	—
Dito dito 1828 & 1830	—	—	105	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dit	6	—	—	73
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
Emprunt de 1840	—	—	—	—
Id. chez Stegeman & Comp	4	—	—	90
Passive	5	—	—	—
Dette de l'Etat à Paris	—	—	—	—
Deffered	—	—	—	—
Ardoins	5	23	23	—
Dito	3	—	—	—
Coupons Ardoins	—	—	—	24
Obligations Goll. & Comp	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1833	—	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—	—
Obligations à Londres	3	—	—	61

Bourse de Paris du 12 Janvier.

	Int.	11 janv.	GOVERN.
France	—	—	121 05
Cinq pour cent	—	—	82 25
Trois pour cent	—	—	—
Emprunt Ardoins	—	—	—
Ann. différée	—	—	—
Espagne	—	—	—
Passive	—	—	6
Naples	—	—	100 75
Certificats Falcones	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	—	—	—
Belgique	—	—	—
Dito	—	—	—
Banque belge	—	—	810
Etats-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwe-straat, n.° 10.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONHUYSEN, Beursteeg; et à Rotterdam, chez VAN REYN SNOECK, Hoof-